



Mairie d'Ambialet

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20240227DEL01

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE, CHOIX D'UN AVOCAT ET CONVENTION D'HONORAIRES

Membres en (11	exercice :
Présents	10
Procurations	1
Abstentions	0
Votants	11
Pour	11
Contre	0

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie d'AMBIALET, sous la présidence de Madame DURAND Florence, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2024

Présents: DURAND Florence, LEFLOCH Jean-Pierre, SAUX Jean-Marc, SÉGURA Bruno, ALIBERT Jean-Yves, BEC Patricia, BREIL Claude, GANTIER Laurence, GRAVIER Jean-Marie, ROUQUETTE Didier

Absente excusée: ROUSTIT-CALVIÈRE Sandrine (procuration à BEC Patricia)

Secrétaire de séance : LEFLOCH Jean-Pierre

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du dossier de l'agent Paule CAMBON concernant la régularisation de cotisations URSSAF pour les années 2003 et 2004.

En effet, il y a eu un manque de versement de cotisations à l'organisme de l'Urssaf Midi-Pyrénées au cours des années 2003 et 2004.

Afin de régulariser la situation, la commune doit faire appel à un avocat pour pouvoir justifier, valider et/ou corriger si besoin le décompte de versement établi par M. SÉGURA Bruno, adjoint au maire, en faveur de Mme CAMBON.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention d'honoraires entre Maître Pascale MOLY et la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Maître Pascale MOLY pour représenter la Commune dans cette affaire ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'honoraires présentée par Maître Pascale MOLY.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Florence DURAND

Le Secrétaire)

Jean-Pierre LEFLOCH

Transmise au Contrôle de légalité et affichée : - 1 MARS 25